

**Arrêté ministériel portant désignation des membres du  
comité d'avis pour la prise en charge en centre  
communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un  
dessaisissement**

**A.M. 01-09-2020**

**M.B. 09-09-2020**

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, l'article 146, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 relatif au comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, l'article 11, § 1<sup>er</sup> et 2 ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres effectifs et suppléants ;

Considérant l'appel à candidature du 12 novembre 2019 ;

Considérant que l'ensemble des candidatures déposées ont été examinées au regard des exigences de l'article 146 du décret précité et de l'article 11 de l'arrêté susvisé ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un président ;

Considérant qu'en l'absence de candidat, un vice-président sera désigné ultérieurement,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres effectifs et suppléants du comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, pour une durée de six ans :

	Organe	Membres effectifs	Membres suppléants
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 1°	DGDE	Pierre-Yves ROSSET	Bernard DE VOS
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 2°	Observatoire de l'enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	François MOORS	Anne-Marie DIEU
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 3°	Services agréés par la Communauté française qui fournissent une assistance sociale et juridique aux jeunes	Christelle TRIFFAUX	Marie NOEL
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 4°	Services d'aide aux détenus agréés par la Communauté française	Cécile DETHIER	Agathe WILLAUME
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 5°	Avocat spécialisé en matière de protection de la jeunesse	Véronique VAN THORNOUT	Ingrid BAUDART

	Organe	Membres effectifs	Membres suppléants
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 6 <sup>o</sup>	Union francophone des magistrats de la jeunesse, du siège	Catherine MAILLEUX	Michèle MEGANCK
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 6 <sup>o</sup>	Union francophone des magistrats de la jeunesse, du ministère public	Clothilde HOFFMAN	Raphaël LODRIOOR
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 7 <sup>o</sup>	Parquets généraux	Pierre RANS	Marc-Antoine PONCELET
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 8 <sup>o</sup>	Secteur de la recherche scientifique, disposant d'une expertise en matière de protection de la jeunesse et de privation de liberté des jeunes	Thiery MOREAU	Jacques FIERENS
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 8 <sup>o</sup>	Secteur de la recherche scientifique, disposant d'une expertise en matière de protection de la jeunesse et de privation de liberté des jeunes	Thierry PHAM	Cécile MATHYS
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 9 <sup>o</sup>	Administration	Nicole CLAREMBAUX	
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 10 <sup>o</sup>	Directeur du centre ou son représentant	Son TRAN	
Article 146, § 1 <sup>er</sup> , 11 <sup>o</sup>	Ministre		

**Article 2.** - Monsieur Thiery MOREAU est désigné comme président du comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

V. GLATIGNY